



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2024

Date de convocation	26 janvier 2024	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage	: 26 janvier 2024	Nombre de conseillers présents :	12
		Nombre de conseillers votants :	18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi premier février, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 26 janvier 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, M. PRAT, Mme BARBERI, M. VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI à Mme Laurie FILLATRE
M. François LACOMME à M. Patrick VELAY
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Erwan MERLET à Mme Joëlle VUITRY
M. Alain PIERROT à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mmes Alexandra EYERABIDE, Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, Mme Marine DENOYER,

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024 / I / 2 – 4.4 Personnel communal : Recrutement de 2 vacataires

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public,
VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,
CONSIDÉRANT la nécessité de recruter des vacataires afin d'effectuer ponctuellement, en fonction des besoins en personnel, des activités d'animation au sein de l'accueil périscolaire, extrascolaire et du club ados, et/ou des tâches au sein du restaurant scolaire,
CONSIDÉRANT que le besoin varie selon des horaires et des périodes d'emploi variables,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Madame le maire à recruter deux agents vacataires pour effectuer des activités d'animation au sein de l'accueil périscolaire, extrascolaire et du club ados, et/ou des tâches inhérentes au service de la restauration scolaire,

Reçu le 06/02/2024
PRÉCISE que cette autorisation de recourir à des vacataires est limitée aux besoins en personnel constatés à l'occasion d'une augmentation ponctuelle des effectifs ou de l'absence momentanée d'un agent,

PRÉCISE que les vacataires seront rémunérés à la vacation, sur la base du nombre d'heures réellement effectué, multiplié par le montant de l'heure du SMIC en vigueur (soit 11,65 € brut/heure au 1^{er} janvier 2024),

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif de la commune,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

